



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

-----  
COMMUNE DE ONNION  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 SEPTEMBRE 2020  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE = 15  
-----

L'an DEUX MILLE VINGT, le 10 SEPTEMBRE, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire le 04 SEPTEMBRE 2020, s'est réuni en Mairie d'Onnion, sous la présidence de M. Allain BERTHIER, Maire :

OBERSON Jean-François	VELAT Jocelyne
GERVAIS Jean-Claude	GOMEZ-GARCIA Sabine
PAPI Guillaume	CHARDON Brigitte
HERICHER Josselin.	GRIVAZ Isabella
PIGNEUR Alexis	DUPERRON Anne
JADOT Jean-Noël	ARMINJON Dominique
BOSSON Hugues	DECKER Caroline

Secrétaire de la Séance : VELAT Jocelyne.

Absents représentés : BOSSON Hugues représenté par BERTHIER Allain.  
HERICHER Josselin à PAPI Guillaume.  
DUPERRON Anne à VELAT Jocelyne.

Absents : PIGNEUR Alexis à DUPERRON Anne – en raison de l'absence du mandataire, la procuration n'est pas prise en compte.  
CHARDON Brigitte absente jusqu'à 21h25.

Intervenant : FOULAZ Ludmila, fonctionnaire territoriale en charge des questions budgétaires.

## 1/ COMPTE DE GESTION DE LA M49.

À la suite du transfert au 1er janvier 2020 de la compétence eau et assainissement au SRB, le budget annexe a été clos pour être intégré au budget principal. Les excédents et les déficits ont ensuite été transférés à l'EPCI bénéficiaire du transfert de compétence.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion de la M49 **qui est égal à 0.**

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de la M49 ramené à 0.**

## 2/ DECISIONS MODIFICATIVES.

Il est proposé au conseil municipal deux décisions modificatives pour :

- travaux de voirie
- renouvellement du parc informatique de l'école

<b>020 – dépenses imprévues</b>	<b>020-51 - voiries</b>
- 10.000,00 €	+ 10.000,00 €

<b>021-88 – travaux école</b>	<b>021-83- matériel bureau</b>
- 5.000,00 €	+ 5.000,00

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les transferts de crédit.**

### **3/ PROVISION POUR LITIGE.**

Les collectivités doivent comptabiliser toute perte financière probable dès lors que cette perte est envisagée (Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R2321-2).

La commune étant actuellement partie dans plusieurs affaires contentieuses liées à l'urbanisme, il est nécessaire de prévoir une première provision pour risques contentieux d'un montant de 66.000,00 € correspondant à une partie des indemnités demandées par les requérants.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la constitution d'une réserve pour risque contentieux.**

### **4/ ARRETE DE CIRCULATION CONCERNANT LE PONT DES NEIGEX.**

Le passage de véhicules de gros gabarit ne pouvant être assuré dans des conditions normales de sécurité sur le pont des Neigex, il est proposé d'interdire la circulation des véhicules d'un poids total roulant supérieur à 3,5 T.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'instauration d'une limitation de tonnage à 3,5 T par essieu.**

### **5/INDEMNITE ATTRIBUEE A UN ELU.**

M. Thibault VIGNE ayant assuré la régie du marché municipal pendant 6 ans, il est proposé de lui attribuer une indemnité.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'une indemnité à Monsieur Thibault VIGNE.**

### **6/CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES.**

Il est demandé au conseil municipal de valider le principe de la rédaction de conventions pour la mise à disposition des salles communales.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe.**

### **7/REGLEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE.**

La commune s'est équipée d'un logiciel de cantine scolaire qui facilite les réservations en ligne.

Il faut par conséquent modifier le règlement de la cantine afin d'intégrer ce nouveau mode de fonctionnement

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du règlement.**

### **8/COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALES.**

Cette commission n'est pas constituée car il manque 3 personnes extérieures à l'équipe municipale.

Monsieur le Maire sollicite les élus afin de trouver les personnes manquantes.

### **9/ VERGER COMMUNAL.**

Il est proposé d'établir un règlement d'utilisation du verger communal afin de pouvoir intervenir en cas d'occupation illicite (camping, feux, musique ...).

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe.**

## **10/DROIT DE PREEMPTION.**

- Vente d'un appartement « les Pistes II » : 45.000,00 €
- Vente d'un appartement « La Biolle » : 43.000,00 €
- Vente d'une maison « chemin des Russes » : 370.000,00 €

➤ **Le conseil municipal n'entend pas exercer son droit de préemption.**

**21h25 : arrivée de Brigitte Chardon.**

## **11/ PRESENTATION PAR JF. OBERSON DU DIAGNOSTIC ETABLI PAR LE SYANE SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC.**

## **12/QUESTIONS DIVERSES.**

- Travaux projetés à l'entrée du chef-lieu, la collectivité ne pourra compter sur les amendes de police. (voir compte rendu du 24 juin 2020) ;
- À la suite de l'AG de CAP ONNION qui s'est déroulée le 9 septembre 2020, Guillaume PAPI nous fait part des demandes de l'association :
  - Une clé du local pour chacune des animatrices,
  - Répartition plus judicieuse des fournitures dans les placards entre ceux attribués à l'école et ceux attribués à CAP ONNION,
  - Accès à la machine à laver le linge,
  - Mise à jour du site internet communal par suite de l'élection des nouveaux membres.
- Travaux de l'école : rendez-vous programmés avec un couvreur et un chauffagiste ;
- Dossier CHENEVAL : construction de deux abris sur un terrain appartenant à la commune au lieu-dit « Les Jovets ». Un délai lui sera accordé pour une remise en état des lieux ;
- Programmation de plusieurs dates pour rencontrer les associations ;
- Dimanche 20 septembre 2020 : organisation d'une balade solidaire, à l'initiative de GROUPAMA et au profit de l'association Vanille-Fraise, au plateau de Plaine-Joux ;
- Dimanche 27 septembre : élections sénatoriales : les élus empêchés devront très rapidement se faire connaître.

- Sécurisation et aménagement du Site du Rogin ;
  
- Projet de territoires à l'initiative de la CC4R : information donnée aux élus afin de participer à ces réunions. Les ateliers porteront sur la thématique « comment gérer l'occupation des sols à 10 ans ».

**Séance levée à 22H45 –**